

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer considère l'avis sur les enjeux de la prévention en matière de santé rationnel et ambitieux. L'essentiel est effectivement de définir la prévention comme l'élément majeur pour une meilleure gestion de la santé tout au long de la vie. Il s'agit là d'une exigence de santé publique. Bien qu'inscrite dans plusieurs lois successives, force est de reconnaître que la prévention demeure peu visible.

La prévention s'efface devant la médecine curative et technologique qui lui laisse peu de place. Elle se noie dans un système de financements et d'acteurs trop nombreux et mal identifiés. Le groupe apprécie donc que l'avis mette l'accent sur :

- la prévention individuelle où chaque individu en devient son propre acteur et sur la prévention collective en prenant en considération l'impact de l'environnement et des conditions de vie sur la santé, les problèmes posés par les maladies chroniques en forte progression, le niveau élevé des addictions et la forte consommation de médicaments ;
- l'intérêt des politiques d'évaluation ;
- le manque de cohésion dans les actions de prévention, dû en grande partie à la multitude des acteurs nationaux et locaux aux compétences souvent mal définies.

Le groupe regrette cependant que l'avis se soit quelque peu éloigné des préoccupations locales. En effet, en Outre-mer, certaines situations sont préoccupantes : taux beaucoup plus élevé de grossesse chez les adolescentes, une consommation exponentielle de produits illicites, une répercussion reconnue de la pollution sur la santé, tel le chlordécone sur le cancer de la prostate, l'existence de certaines maladies spécifiques telles la drépanocytose, la dengue...

Le groupe pense qu'une politique de prévention efficace doit contenir des mesures fortes face à certaines inégalités sociales et territoriales constatées telles que :

- la mortalité prématurée des Français qui reste l'une des plus élevées de l'Union européenne ;
- les disparités régionales et intra-régionales faisant apparaître des écarts notables d'espérance de vie ;
- des disparités au niveau de la condition sociale qui font qu'à 35 ans l'espérance de vie d'un cadre est trois fois plus élevée que celle d'un ouvrier.

Agir pour atténuer cela, c'est avancer vers la justice sociale et l'égalité du citoyen dans le cadre de son légitime et universel droit à la santé. Le groupe considère que la

mise en place des agences régionales de santé est une première étape aux actions locales spécifiques en matière de prévention.

Le groupe a voté l'avis.